

La citoyenneté calédonienne, entre nationalismes et affirmation pluriculturelle

Benoît Carteron

► **To cite this version:**

Benoît Carteron. La citoyenneté calédonienne, entre nationalismes et affirmation pluriculturelle. 2011.
<halshs-01081498>

HAL Id: halshs-01081498

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01081498>

Submitted on 8 Nov 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Benoît Carteron
Maître de conférences en ethnologie, IPSA-UCO Angers
Espace et Sociétés (ESO) Angers, UMR 6590
benoit.carteron@uco.fr

La citoyenneté calédonienne, entre nationalismes et affirmation pluriculturelle

Les interprétations divergent autour de la citoyenneté calédonienne. Ne contribue-t-elle à affaiblir le débat autour de l'indépendance en constituant une subtilité juridique et un de ces procédés de langage qui nient la domination française (Naepels, 1997) ? Fournirait-elle au contraire un nouveau cadre pour penser les rapports entre les groupes et la construction d'un avenir commun en sortant de l'affrontement entre blocs favorables ou opposés à la souveraineté nationale ?

Il s'agit ici d'examiner en quoi une citoyenneté proprement calédonienne ne relève pas seulement du droit, mais s'impose à partir de pratiques et de représentations qui ont pour point commun de s'appuyer sur l'affirmation des identités culturelles et la reconnaissance réciproque de groupes historiquement opposés. Je me baserai sur une recherche portant sur les représentations réciproques des communautés culturelles et le sentiment d'appartenance à la Nouvelle-Calédonie (Carteron, 2008). Il s'agissait d'une exploration des effets de l'accord de Nouméa sur le plan d'une identité néo-calédonienne en formation. L'approfondissement se poursuit par l'analyse des cérémonies commémorant la participation des groupes culturels à la construction du pays, notamment celle du Mwâ Kââ¹ chaque 24 septembre depuis 2003².

Éclairer les liens, sur le plan théorique, entre les trois notions proches que sont la nationalité, la citoyenneté et l'identité culturelle, permettra de préciser le questionnement. Puis j'envisagerai cette relation sur le terrain calédonien à travers le sens et la cohérence qu'elle prend pour les habitants.

La citoyenneté calédonienne dans l'accord de Nouméa

L'accord de Nouméa de 1998 prévoit le changement de statut de la Nouvelle-Calédonie, avec le passage progressif d'un territoire, devenu « pays³ », à un État associé à la France pouvant déboucher sur l'indépendance nationale. Le préambule de l'accord reconnaît les ombres de la période coloniale et envisage une décolonisation respectueuse de l'identité kanak et de la légitimité de la participation des autres communautés à la vie du pays. Il appelle à poser les bases d'une identité et d'une citoyenneté néo-calédoniennes qui transcendent le clivage entre indépendance kanak et loyalisme envers l'État français. Le préambule incite ainsi les partis en présence et la société civile à « poser les bases d'une citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie,

¹ Poteau sculpté implanté à Nouméa à l'initiative d'une association de la mouvance indépendantiste kanak.

² Devenu jour de commémoration de la citoyenneté contre les divisions du passé : célébration de la prise de possession officielle par la France le 24 septembre 1853, « deuil kanak » instauré par le Front de libération kanak socialiste (FLNKS) à partir de 1984.

³ Collectivité sui generis, la Nouvelle-Calédonie est désignée de pays d'outre-mer. Outre une citoyenneté propre reconnue par l'accord, le Gouvernement peut faire voter des « lois du pays » pour les compétences transférées progressivement par l'État.

permettant au peuple d'origine de constituer avec les hommes et les femmes qui y vivent une communauté humaine affirmant son destin commun ».

Tout en évitant un vote couperet sur l'indépendance, des tensions se sont focalisées avec l'accord de Nouméa autour de la primauté du peuple kanak, la création d'une citoyenneté calédonienne et la définition de signes identitaires. Après diverses remises en cause, la citoyenneté calédonienne a cependant trouvé sa forme juridique définitive avec la définition du corps électoral⁴. Ainsi que le précise Mathias Chauchat⁵, la citoyenneté comporte trois cercles dans le droit en Nouvelle-Calédonie : le peuple kanak, reconnu comme peuple distinct du peuple français avec des dispositions propres (rééquilibrage, statut civil particulier, structures coutumières, institutions représentatives) ; les citoyens de Nouvelle-Calédonie : électeurs aux provinciales de 2014 et 2018 ; les résidents non citoyens de Nouvelle-Calédonie. À terme, la citoyenneté calédonienne pourrait conduire à créer une nationalité dont est exclu le 3^{ème} cercle.

De plus, dans l'accord de Nouméa il est prévu que d'autres signes seront donnés à une reconnaissance progressive de la citoyenneté : accès privilégié des citoyens calédoniens à l'emploi local, transfert des compétences (souveraineté partagée) et signes identitaires du pays : « nom, drapeau, hymne, devise, graphisme des billets de banque [qui] devront être recherchés en commun pour exprimer l'identité kanak et le futur partagé entre tous ».

Comme le rappellent Marie Salaün et Jacques Vernaudo, la citoyenneté calédonienne « ne se limite pas à un ensemble de droits et de devoirs conférés par l'État : elle est un pari sur l'avenir à l'initiative des acteurs sociaux eux-mêmes » (2009 : 63). Elle entre en contradiction avec l'État égalitaire, comme elle ne satisfait pas la conception universaliste de la citoyenneté du fait qu'elle reconnaît un peuple kanak et des populations appelées à fonder ensemble une communauté de destin distincte de la communauté nationale française. La conception culturaliste de la nation l'emporte sur la conception républicaine, non seulement du fait de la reconnaissance du « peuple » kanak, comme le précisent Christine Demmer (2007) et M. Salaün / J. Vernaudo (ibid.), mais aussi parce que d'autres « communautés » sont reconnues dans leur spécificité et, de ce fait « ont acquis par leur participation à l'édification de la Nouvelle-Calédonie une légitimité à y vivre et à contribuer à son développement » (préambule de l'accord de Nouméa). Ces populations sont appelées à constituer avec les Kanak une seule et même communauté de destin.

Nationalité, citoyenneté et leur rapport à l'identité (pluri)-culturelle

Dans son rapport à la culture, la nationalité renvoie au processus d'émergence du sentiment national dans lequel s'insèrent la culture, l'ethnicité et les « processus symboliques d'appropriation » (Neveu, 1997 : 72). C'est la « communauté imaginée » de Benedict Anderson (1983), ainsi que la position exprimée par Ernest Gellner (1983) pour qui les unités politiques et culturelles sont congruentes : les cultures nationales ont été inventées avec le nationalisme, exprimant un nouvel idéal d'identité culturelle unique et prééminente.

La culture est ainsi homogénéisée selon Alain Babadzan (1999 et 2009), tout en s'appuyant sur une prétendue spécificité. Les cultures singulières qui composent la culture nationale sont codifiées. Les particularités régionales deviennent des emblèmes d'identification à la nation et il n'y a pas tant permanence ou résurgence des coutumes/traditions dans le réinvestissement des

⁴ Question très controversée, car imprécisément définie dans l'accord de Nouméa, jusqu'au vote du Parlement français, en décembre 2006 et janvier 2007. La citoyenneté calédonienne correspond au corps électoral pour les élections provinciales de 2009 et 2014 (d'où émane le Congrès qui aura la possibilité d'organiser le scrutin d'autodétermination) : électeurs arrivés en Calédonie avant le référendum sur l'accord de Nouméa (novembre 1998), avec dix ans de résidence continue. Le référendum pourra intervenir entre 2014 et 2020.

⁵ Conférence du 13 mars 2009 à Nouméa, organisée par le Collectif pour le contrôle de l'immigration.

matériaux anciens que réification en symboles de la culture nationale. Dans la modernité, la culture comme la nation à laquelle elle renvoie, deviennent une référence transcendante, ultime et sacralisée. Ce rapport moderne à la culture est celui de sujets-citoyens libres et égaux, liés par une « communauté de culture » inscrite dans une tradition, un sujet collectif ethnoculturel souverain. Il établit une continuité fictive en entretenant la fiction d'une nation éternelle dont tous les membres partageraient la même culture, originale et singulière. La dénégation de la rupture radicale avec le passé qu'introduit la modernité s'opère à l'aide de mises en scène, néo-ritualisations et patrimonialisations. Les traditions, notamment populaires, sont le témoignage de l'authenticité des origines et de l'existence éternelle de la nation.

En suivant C. Neveu (2009) et A. Babadzan (1999), le nationalisme dans les nations occidentales a fait l'objet d'un double ancrage : dans une communauté de culture ci-dessus précisée (« nationalisme ethnique » de Neveu), dans une haute culture transmise par l'école : culture large, anonyme, abstraite et à portée universelle. L'adhésion aux valeurs de la république, de la démocratie, de la laïcité, des droits de l'homme (« nationalisme civique » de C. Neveu) se sont imposées en France comme un trait de cette haute culture, déniée comme culture dominante qu'elle constitue pourtant, tout en rejetant à la marge les appartenances ethnoculturelles singulières (Neveu, *ibid.*).

Une dimension de la citoyenneté la définit également comme rapport à la culture⁶. Cette dimension comporte elle-même deux aspects. Tout d'abord, être citoyen, c'est assumer ses liens avec ses concitoyens comme héritier d'un ancrage dans la terre où les ancêtres familiaux ont vécu et souffert pour leur pays ; et en s'engageant dans une histoire commune avec ses concitoyens dont les ancêtres ont aussi fait le pays, suscitant le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage reçu en commun (Ferreol, Jucquois, 2003). Dans l'héritage, la citoyenneté est vécue comme naturelle et prolonge l'appartenance ethnique sans la contredire. La citoyenneté se confond dans ce sens avec la nationalité comme sentiment national : se considérer membre d'un tout, une nation inscrite dans une histoire, apportant des repères sous la forme de valeurs idéales et de séparations établies avec les autres nations. Dans son second aspect, à un niveau infranational, la citoyenneté culturelle se joue plutôt dans la conflictualité et l'identité offensive : l'expression de la force d'un groupe, du sentiment d'avoir des droits, au processus qui permet pour un groupe minoritaire d'acquérir un sentiment d'appartenance et de légitimité dans une société donnée (cf. Coll, 2009).

Dans une autre dimension, individualiste et universaliste, être citoyen c'est d'abord être un être humain pour qui les frontières ne sont pas légitimes car elles gênent l'ouverture à tous les êtres humains (« citoyens du monde »). Chacun agissant dans le cadre d'une société organisée, l'enthousiasme et le sentiment communautaire font alors place à la nécessité de s'acquitter des obligations sociales pour jouir de ses droits de citoyens. On retrouve ici la trace de la haute culture précisée plus haut.

Comme la Nationalité, la citoyenneté est ainsi susceptible de devenir un dépassement de la communauté de culture par l'adhésion à des valeurs plus globales. En réalité, les deux mouvements vont de pair (ne serait-ce parce que chaque culture génère une prétention à l'universel). A l'opposé de l'identité culturelle unique, on retrouverait plutôt la philosophie explicitée par Ernest Renan (1882) pour qui la nation repose sur le consentement, la volonté de vivre ensemble et non sur la « race ».

Cette double face ambiguë de la nationalité et de la citoyenneté (exaltation de la singularité culturelle / dépassement dans une haute culture) se retrouve dans la notion de « destin commun »

⁶ A côté des dimensions juridique (droits et devoirs associés au statut de citoyen), sociale (« participation à, et inscription dans, une communauté politique » (Neveu, 2009 : 30)) et universaliste (voir plus loin).

présente dans l'accord de Nouméa : la communauté de destin s'entend-elle comme communauté de culture (alliance nouvelle de groupes culturels) ou comme un « vivre ensemble » dans un cadre de valeurs transcendantes : respect des différences, liberté individuelle, démocratie, égalité sociale... ? Ce serait un trait de la perspective républicaine en France qui fait que « les questions d'appartenance communautaire ou ethnique sont appelées à être dépassées par un destin commun » (Gagné, 2009 : 82). Le flou permet en tout cas à tout résident, même récemment arrivé, de se reconnaître dans la communauté de destin calédonienne dès lors qu'il se considère acteur du pays et porteur des valeurs républicaines.

Pour une approche de la relation vécue entre nationalité, citoyenneté et identité

Le sentiment d'appartenance à une communauté de culture correspond à un second niveau de l'identité culturelle⁷ (Appadurai, 1996, Vinsonneau, 2002) : conscience d'appartenance et mobilisation de traits servant à se reconnaître comme semblables ou différents. En cela, l'identité culturelle s'apparente à l'ethnicité vue sous l'angle interactionniste (Appadurai, *ibid.*, Barth, 1969, Poutignat, Streiff-Fenart, 1995).

Dans ce sens, l'identité suppose le discours, nourri comme récit sur soi par des représentations concernant l'origine, l'histoire et la nature du groupe (Candau, 1998). Il procède par relecture du passé, en réinventant les origines et en condensant l'histoire dans un récit fondateur. Le passé prend un sens nouveau à la lumière du présent et dans un projet d'avenir. Comme cela s'est produit pour les nations occidentales, la réinvention des origines que traduit le discours sur l'identité culturelle contribue à sacraliser le groupe (Hobsbawn, Ranger, 1983).

Récit sur les autres, ce discours est une construction qui va tout autant dans le sens de la naturalisation de différences, pensées comme irréductibles, que dans celui d'établir des proximités entre groupes culturels dans un devenir commun possible à travers des liens et passerelles plus ou moins reconnus et affirmés entre groupes. Le phénomène est accentué dans les sociétés contemporaines : les représentations tendent à se complexifier par le double mouvement de la confrontation généralisée des ensembles sociaux et de la distance que prennent les individus avec leurs attaches primordiales, contraints d'« assumer leur devenir au point de rencontre de plusieurs groupes et de plusieurs cultures plus ou moins structurantes » (Warnier, 2007 : 107). Ce qui fait de l'identité culturelle une identité nécessairement plurielle.

Le sentiment d'appartenance culturelle peut être relié à la citoyenneté et à la nationalité en tant qu'adhésion à une communauté de culture et en tant que participation au pays. Toute une série d'indicateurs permet d'identifier ce lien (cf. Helluy, 2005⁸). Cependant, les critères sont suffisamment larges et imprécis pour pouvoir y inclure une variété importante de discours et comportements. L'approche que propose Evelyne Ribert (2006) permet d'éviter cet écueil en étudiant la relation entre nationalité, citoyenneté et identité par le sens (ou l'absence de sens) que les gens (en l'occurrence les jeunes issus de l'immigration) donnent eux-mêmes aux liens entre les trois termes identité / nationalité / citoyenneté, en fonction de leurs situations sociales, leurs représentations et leurs stratégie d'insertion.

⁷ Le premier niveau est celui des héritages qui confèrent une identité « globale » aux individus et groupes.

⁸ Attachement exclusif ou prioritaire au territoire, filiation comme héritier d'une histoire familiale et d'une histoire commune, porter des traits culturels communs, affirmer un « nous » par l'adhésion aux symboles d'une communauté de destin et la participation aux manifestations collectives « nationales », revendiquer l'attribut juridique de citoyen, se sentir moralement lié au pays et afficher la croyance dans la « communauté de destin », assumer les devoirs civiques, se sentir proche de ses concitoyens par le « vivre ensemble », être acteur pour le pays.

E. Ribert rappelle d'abord que le modèle français fait de l'appartenance nationale celle qui prédomine sur les autres (religieuse, politique, culturelle...) dont l'expression est cantonnée à la sphère privée. Ce modèle imbrique de manière idéale identité, citoyenneté et nationalité :

« matérialisée par le lien juridique de nationalité, l'appartenance nationale engagerait l'identité, dont elle constituerait une dimension essentielle. Expression de l'identification à une communauté à laquelle on veut mêler son destin, elle serait indissociable de la citoyenneté » (p. 31).

L'auteur souligne cependant que ce modèle idéal s'apparente à un mythe dont on peut se demander si il a jamais existé, hormis dans les périodes d'après-guerres mondiales. Il est mis en cause dans la société française actuelle⁹, a fortiori chez les jeunes qu'elle a étudiés dont la nationalité n'engage pas l'identité. L'appartenance nationale est pour eux une nécessité dans un but de traitement égalitaire, alors que cette égalité reste lettre morte en raison des discriminations subies. Les différentes dimensions du lien à un pays, censées s'emboîter, sont en réalité déliées. Plutôt que d'être écartelés entre une double référence culturelle, les jeunes définissent à leur gré les liens qu'ils entretiennent avec chacun des pays. Leur sentiment identitaire s'appuie sur l'insertion politique, sociale et économique d'une part, sur l'aspiration d'autre part à faire partie intégrante de la nation avec leur différence (être reconnu pour ce qu'ils sont sans remettre en cause l'appartenance nationale), laquelle devient une question de visibilité dans l'espace public.

Replacés dans leurs contextes propres, ce que vivent les populations des Outre-mer français ne sont pas sans rappeler la situation des populations immigrées en France métropolitaine. Face au modèle républicain d'intégration, ces populations héritières des conflits coloniaux et/ou confrontées aux discriminations, affirment leurs différences culturelles dans un rapport d'opposition à l'État. Aussi, la question que pose E. Ribert à propos des jeunes issus de l'immigration en France mérite d'être reprise dans ce cadre et pour la Nouvelle-Calédonie : Comment s'agent pour ses habitants la nationalité, l'identité et la citoyenneté ? Comment les différents modèles de références nationales, de citoyennetés et d'identités peuvent se relier et faire cohérence aux yeux de chaque habitant et entre les groupes culturels ?

Les interprétations politiques de la citoyenneté calédonienne

Sans parler de la question nationale, l'identité comme la citoyenneté font l'objet d'une acceptation et d'une lecture divergentes en Nouvelle-Calédonie selon les tendances politiques. La droite traditionnelle (Rassemblement-UMP) et l'extrême-droite (Front National) ont refusé l'idée d'une citoyenneté calédonienne à partir du moment où elle devenait une restriction poussée du corps électoral. Cette opposition s'est manifestée à l'occasion de la mise en place du monument du Mwâ Kââ et ses cérémonies, longtemps boudées par le Rassemblement UMP (notamment à partir de 2006 où le 24 septembre a été promu journée citoyenne par le Gouvernement). Le chef de file du Rassemblement déclarait dans la presse que « seule la citoyenneté française existe, toute autre citoyenneté n'est que la conséquence d'un pays indépendant¹⁰ ». L'égalité républicaine, comme principe intangible d'effacement des différences, était réclamée alors par une frange se référant de manière exclusive à la nation française.

⁹ Modèle des « *scrupules* » dominant chez les jeunes : rejet des appartenances collectives et de l'appartenance nationale comme séparant artificiellement les êtres humains. Ce modèle rappelle la conception individualiste et universaliste de la citoyenneté, reflétant une tendance des sociétés modernes qui évoluent vers toujours plus d'autonomie individuelle.

¹⁰ Communiqué de presse de Pierre Frogier, 23 septembre 2006.

Pour la plupart des Calédoniens d'origine européenne¹¹, il est pourtant impensable de ne pas afficher une identité calédonienne, donc une citoyenneté, qui vienne conforter l'unité du pays et l'accès à une large autonomie. Au sein de la droite modérée, le pari consiste plutôt à susciter le maintien de la Calédonie dans la République française (l'acceptation consensuelle d'une citoyenneté ne se transformant pas en nationalité) en affirmant une identité proprement calédonienne dans le fil de l'accord de Nouméa qui reconnaît des légitimités historiques et la construction d'une communauté de destin. Jeune calédonienne d'origine européenne, Julie Régent, exprime bien le point de vue selon lequel identité et citoyenneté se recourent étroitement¹². Pour elle, la reconnaissance de l'identité kanak (identité ici entendue en termes de droits et d'organisation sociale propres) est nécessaire pour la construction de la citoyenneté calédonienne, mais suppose également la prise en compte des autres communautés pour devenir une réalité. Malgré une possible dérive communautariste, la reconnaissance de l'identité caldoche conditionne en outre pour elle l'investissement dans la citoyenneté. Face au mépris que subit la communauté, il s'agit notamment de faire reconnaître un lien à la terre des Caldoches comme héritiers d'une histoire qui les lie intimement et uniquement à ce pays.

Ici, la citoyenneté calédonienne se dissocie de la nationalité tout en s'appuyant sur la pluralité culturelle comme source d'identification au pays. Les citoyennetés sont en outre pensées comme compatibles. Formellement, tout citoyen calédonien est en même temps citoyen français et citoyen européen. Pour Philippe Gomès¹³, le partage est limpide : la citoyenneté calédonienne affirme une spécificité, la citoyenneté française rattache à la République et la citoyenneté européenne relie à un pôle de puissance mondiale¹⁴.

Pour les nationalistes, avant les accords de Matignon et celui de Nouméa, une évolution cruciale s'est produite en juillet 1983, lorsque les Kanak ont reconnu des communautés « victimes de l'histoire » à Nainville-les-Roches¹⁵. Il s'agissait d'admettre le partage du pays avec d'autres, ainsi que reconnaître le suffrage universel. Octave Togna, ancien directeur du centre culturel Tjibaou, explicite cette position qui consiste à donner un sens à la citoyenneté calédonienne à partir d'une lecture de l'évolution de l'indépendantisme kanak. Pour lui, la citoyenneté impose d'accepter que « si le particularisme kanak est une réalité, il devra tendre, sans se renier, à se vivre en osmose avec cette société nouvelle qui se construit » (2008 : 446) et « si la culture kanak peut être la culture de référence de ce pays, elle ne peut être l'exclusion des autres » (ibid. : 447). La citoyenneté est avant tout l'appartenance au pays, avec ses différences, ce qui suppose de s'approprier l'histoire du pays dans ses aspects déniés et douloureux pour en faire une histoire commune. Ainsi, la construction du pays ne peut pas se faire sans la prise en compte des identités particulières et « c'est en prenant mieux en compte la diversité culturelle de notre pays qui est l'une de ses grandes richesses que nous pourrions voir émerger la cohésion de la société » (ibid. : 447). Pari inverse au loyalisme modéré, mais empruntant un même chemin, la reconnaissance des identités culturelles justifie cette fois l'avènement d'une nation

¹¹ Communément nommés Caldoches. La légitimité de l'appartenance au groupe suit l'ancienneté de l'implantation familiale dans le pays, avec une prime pour les familles issues du bague ou de la colonisation libre arrivées avant la seconde guerre mondiale.

¹² Dans un article de la revue de la Fondation des Pionniers de Nouvelle-Calédonie (n° 21, avril 2009, <http://fondationdespionniers.com>) et au cours d'un entretien réalisé à Nouméa le 17 mars 2009. Julie Régent est l'une des animatrices du Collectif pour un drapeau commun.

¹³ Leader de Calédonie ensemble et président du Gouvernement entre 2009 et 2011.

¹⁴ Interview donnée au quotidien les Nouvelles Calédoniennes le 02 novembre 2005.

¹⁵ Pourparlers menés en juillet 1983 en vue d'élaborer un statut de transition pour la Nouvelle-Calédonie en réponse aux revendications d'indépendance kanak.

calédonienne : « je pense fondamentalement qu'on pourrait partager une identité commune. Elle se traduirait concrètement par la citoyenneté et la nationalité » (ibid.).

Une argumentation proche est développée par Paul Néaoutyine, leader du PALIKA¹⁶ et président de la province Nord. Pour lui, la dignité du peuple kanak a été restituée et le temps n'est plus à craindre une indépendance conduisant à chasser les non-Kanak. L'accord de Nouméa met de fait le pays dans la voie de l'accès à l'indépendance, devenue réalité avec les transferts de compétence. De ce point de vue, la citoyenneté équivaut déjà à une nationalité, et elle est une notion essentielle permettant « la reconnaissance de la légitimité des citoyens qui se sont installés ici » (2006 : 84). Une citoyenneté calédonienne à consolider comme appartenance commune, car « fondée sur un sentiment d'appartenance à un pays avec lequel les citoyens ont établi au fil du temps des liens durables » (ibid. : 124). Les Kanak doivent néanmoins rester fidèles à leurs façons d'être, comme leur identité doit fonder celle de la Nouvelle-Calédonie en vertu du droit à l'indépendance en tant que peuple indigène et colonisé.

Des tensions fortes existent cependant à l'intérieur de la mouvance indépendantiste et se manifestent autour de l'importance à accorder à la prééminence kanak. Il s'agit d'un continuum qui va d'une reconnaissance symbolique (restauration d'une dignité culturelle), à la satisfaction des revendications initiales (restitutions foncières, rééquilibrage économique, préservation des structures coutumières) et, en dernier ressort, à l'accès au pouvoir sur une base de représentation coutumière (non électorale) dans les institutions du pays.

Malgré les avancées depuis les années 1980, la reconnaissance fait l'objet d'interrogations répétées chez la majeure partie des Kanak. Les craintes sont de nature politique (un accès à l'indépendance toujours reporté), économique (disparités de revenus, d'accès à l'emploi, aux équipements et à la consommation), culturelle (un envahissement progressif des modes de vie occidentaux qui font craindre une perte des repères fondamentaux du monde kanak). Le durcissement de la revendication kanak est palpable¹⁷ : création du Parti travailliste (branche politique de l'USTKE¹⁸), opposé à l'accord de Nouméa et qui reprend le noyau dur des revendications kanak, resserrement de l'Union Calédonienne autour de cadres issus du monde coutumier¹⁹ ; avec une nécessité : demeurer en phase avec une base populaire pour laquelle les frustrations sont vives et l'indépendance non négociable.

La construction du pays et l'invitation des autres composantes ethnoculturelles ne peuvent se penser en dehors d'une réaffirmation de la primauté et de l'unité kanak, préalable à l'accueil des autres populations. Or ce « préalable » est source de malentendus car souvent compris sous sa seule dimension de reconnaissance formelle, alors qu'il renvoie plus profondément à la mise en œuvre de la souveraineté kanak et de ses droits propres. Adhésion au destin commun et combat kanak ne se dissocient pas. Selon C. Demmer (2007), que la Nouvelle-Calédonie demeure française ou qu'elle évolue vers la souveraineté, il s'agit pour une part de l'indépendantisme kanak de renforcer la logique d'une présence contre une logique de rééquilibrage et de séparation de gestion se faisant sur une base territoriale (province Sud à dominante européenne d'un côté, provinces kanak de l'autre) ; une séparation à base ethnique, appuyée sur les droits liés à l'autochtonie (respect des coutumes, droits sur la terre, droits environnementaux et

¹⁶ Parti de libération kanak socialiste, un des deux grands partis historiques avec l'Union Calédonienne (UC) qui composent le Front de libération kanak socialiste (FLNKS).

¹⁷ Et à mettre certainement en parallèle avec celui de la droite loyaliste à l'approche de la sortie de l'accord de Nouméa qui ouvre une nouvelle phase de négociations, et par conséquent de surenchères.

¹⁸ Union des syndicats de travailleurs kanak et exploités.

¹⁹ Qui s'est notamment traduit par la démission du bureau de l'UC de Jean-Pierre Déteix en 2009, Européen fidèle à l'UC depuis les années 1970 et qui a dénoncé alors cette dérive.

compensations financières en cas d'exploitation par des tiers). Un des dirigeants du CNDPA²⁰, Raphaël Mapou, évoque ainsi²¹

« une opposition larvée, enfin qui ne dit pas son nom, entre une approche vraiment autochtone et coutumière du monde kanak, du peuple kanak en tant que peuple, puis les élus qui veulent à tout prix voir émerger un pays, à défaut d'être souverain, un pays avec une citoyenneté commune ».

L'opposition se manifeste au-delà du monde kanak en brouillant le schéma loyalisme/indépendantisme, entre une logique du statu quo maintenu sur la base des démarcations existantes entre les deux principales composantes ethnoculturelles, et une logique de constitution d'une « société nouvelle » avec comme leitmotiv l'identité commune, la citoyenneté calédonienne, voire une nationalité obtenue dans le consensus et avec le suffrage universel. Ce que des partis politiques et des associations émergentes tendent de promouvoir (PALIKA, Calédonie ensemble, Ouverture citoyenne²², Convergence pays²³, Ligue des droits de l'homme de Nouvelle-Calédonie...). Cette ligne de scission s'est manifestée dans le débat sur les drapeaux : juxtaposition, récemment approuvée, du drapeau du FLNKS et du drapeau tricolore dans une logique de reconnaissance-statu quo²⁴, ou bien recherche en commun d'un drapeau unique dans l'esprit de l'accord de Nouméa.

Propos et positionnements de Calédoniens

Ces lignes de force se retrouvent dans les propos recueillis auprès des habitants. La citoyenneté calédonienne fait l'objet d'une large appropriation. La référence à un pays commun s'affirme avec une identité reconnue plus nettement dans son côté pluriculturel. Mais avec des limites qui suivent très largement les groupes culturels et idéologies politiques mêlés.

La citoyenneté manifeste l'engagement des Kanak, partie prenante du développement, dans la construction du pays avec les autres communautés. L'aspiration à l'insertion dans l'économie de marché, à l'accès aux richesses et à la consommation, le rapprochement des modes de vie sur le modèle caldoche, se traduisent pour l'historienne Christiane Terrier²⁵ par l'acceptation de l'Autre chez les Kanak, notamment au sein de la jeunesse.

Ayant interrogé des Kanak dans le Grand Nouméa et qui sont pour une bonne part salariés, il n'est pas très étonnant d'entendre évoquer les bienfaits du métissage et d'un mode de vie commun. Beaucoup de choses y concourent : le travail, l'école, les relations de voisinage, les pratiques culturelles et de loisir, la création artistique ; autant d'espaces où le message du destin commun est sans cesse diffusé. Certains vont jusqu'à évoquer une capacité à vivre entre deux cultures sans se sentir tiraillés, la tribu permettant de se ressourcer tant qu'elle demeure un monde préservé des influences urbaines.

²⁰ Comité National du Droit des Peuples Autochtones.

²¹ Entretien réalisé le 25 mars 2010.

²² Association constituée à partir d'une liste d'ouverture créée à l'occasion des élections provinciales de 2009.

²³ Association créée en 2008 par un groupe de jeunes nouméens non affiliés à un parti politique dans le but de promouvoir le destin commun : citoyenneté, gouvernance au niveau du pays, justice sociale...

²⁴ A la suite d'une proposition de Pierre Frogier, le drapeau du FLNKS-Kanaky a été officialisé en août 2010 sous l'égide du Gouvernement français, permettant de différer le choix d'un des signes identitaires les plus délicats avec le nom du pays. Nouvelle forme de reconnaissance kanak, mais qui reproduit des motivations diamétralement opposées dans les partis favorables (Notamment Union calédonienne et Rassemblement-UMP), les uns en vue d'imposer le drapeau FLNKS comme drapeau du pays, les autres pour conserver coûte que coûte l'emblème du rattachement à la France.

²⁵ Communication personnelle, avril 2005.

La fin d'un nationalisme exclusif est largement exprimé chez les Kanak, désormais plus prompts à reconnaître le vécu commun et la proximité avec les autres communautés. La norme nationaliste est infléchie par la scission évoquée plus haut et qu'on retrouve dans les propos des personnes interrogées : ouverture aux autres composantes calédoniennes, affirmation de plus en plus explicite de traits culturels et d'intérêts partagés, adhésion aux valeurs consensuelles de la citoyenneté et du destin commun, acceptation d'un mode de vie plus uniformisé (scolarisation, salariat, consommation, loisirs...) tout en étant vécu comme spécifiquement calédonien.

L'indépendance constitue cependant l'horizon d'attente et le cadre qui permet de penser la condition kanak. Ainsi, cet homme²⁶ qui se considère comme Calédonien et Kanak avec, en troisième lieu, un lien privilégié à la France comme « ma seconde patrie ». Mais pour lui, « les citoyens réels du pays » manifestent le désir de vivre ensemble et ont une volonté commune d'émancipation vis-à-vis de la France. L'aspect situationnel de l'identité est manifeste : si certains se considèrent autant Calédoniens que Kanak, la hiérarchie des appartenances dépend du contexte relationnel ou de celui des tensions sociales ou politiques qui réactivent les différends. Ainsi que le précise une femme²⁷ :

« On va dire que je suis d'abord Calédonienne, parce que quand je dis Calédonienne, je parle de tout le monde. Ensuite, à l'intérieur je suis Kanak, parce que si je me dis que je suis d'abord Kanak, j'exclue les autres et ça je ne peux pas [...] Y'a des situations où on dira l'inverse : je suis Kanak. Je veux pas qu'ils oublient que le peuple originel c'est nous et que notre histoire elle est ici. Et je veux qu'on se rappelle qu'on était tout seul. »

L'appartenance kanak est ainsi toujours susceptible de revenir au premier plan. Il s'agit de réaffirmer la primauté kanak afin d'éviter que les repères fondamentaux se dissolvent dans un mode de vie occidentalisé et d'abandonner en fin de compte un cadre de pensée et d'organisation sociale propres. Dans ce sens, un pays multiethnique est plus souvent conçu sur le mode de la juxtaposition plus que sur celui du mélange.

Même en faisant part de leur proximité avec la culture française, souvent confortée par les séjours en métropole, des interlocuteurs ont rappelé que la nationalité française leur est attribuée de fait mais demeure pour eux vide de sens. Pour cet homme²⁸, la primauté kanak n'est pas compatible avec une appartenance française : « Je reproche à la France de vouloir faire des Kanak une copie de Français [...] Je suis Français par le passeport mais je volerais l'identité d'un Français si je me disais Français. » Pour certains, même se dire Calédonien reviendrait à se reconnaître profrançais et conforter un mélange synonyme d'abandon de la souveraineté, d'où la référence à la seule nation kanak. La primauté, c'est le préalable que rappelle Narcisse Découaré²⁹, restituer une souveraineté volée :

« On parle d'identité, en ce moment on parle d'identité, de citoyenneté, plein de choses. Mais je le redis encore : moi en tant que je dis que je suis Kanak, mais j'évolue avec cette carte d'identité qui est française, donc est-ce que je suis Kanak ou est-ce que je suis Français ? Je ne peux pas être Français parce que je dis que je suis Kanak. Mais je peux pas être Kanak en ce moment parce que tous les jours dans ma vie j'évolue avec cette carte d'identité. Je suis quoi au juste ? Je suis rien du tout. »

La citoyenneté, le destin commun ou le vivre ensemble n'effacent pas la revendication nationaliste, non seulement par habitus mais aussi en raison des disparités économiques et sociales venant sans cesse réactiver les différends historiques et les vellétés de séparation sur la base de la primauté kanak.

²⁶ Né en 1947, architecte, entretien du 23 septembre 2005.

²⁷ Femme, née en 1969, employée, entretien du 22 mars 2006.

²⁸ Né en 1945, consultant culturel, entretien du 18 mars 2005.

²⁹ Sculpteur à l'origine du Mwâ Kââ, entretien réalisé le 25 mars 2010.

Il est en général plus facile pour les Calédoniens d'origine européenne de se dire simplement Calédoniens, se posant comme référence pour la population du pays : métissée et assimilée à partir des différentes origines de peuplement. Société « pluriethnique », « métissage », « créolité », sont des leitmotifs qui collent bien avec une idée dominante : la diversité des cultures d'origine ne peut qu'évoluer, Océaniens y compris, vers la modernité occidentale, en reléguant les cultures singulières au rang de patrimoines historiques. Autant de variations sur le thème de la diversité culturelle qui contiennent en germe la négation de la souveraineté kanak comme celle des dominations exercées (cf. Mokaddem, 2003 et 2005).

Cependant, l'analyse est réductrice si on omet de prendre en compte que pour les Calédoniens de souche, la Nouvelle-Calédonie est le territoire où se situent leurs repères essentiels. Si bien que pour ceux dont l'histoire familiale se situe en Nouvelle-Calédonie, il n'y a pas d'attachement affectif à la nation française. La France renvoie au contraire à une hostilité quasi viscérale, tournée contre les Métropolitains et alimentée par des sentiments diffus : infériorité, abandon, envahissement continu, originalité déniée... La proximité avec le monde kanak se fait, en contraste, de plus en plus affirmée.

La hiérarchie des appartenances met ainsi la Calédonie au premier plan. Une femme³⁰ se définit de cette manière : « Je me situe Calédonienne, je ne suis pas Française, si t'es Français, c'est pas pareil. En France je suis une étrangère. » Pour une autre personne³¹, on est Calédonien en s'investissant dans le pays, avec la conviction d'agir pour le pays. En précisant qu'elle ressent « un attachement à la terre, tout bête, patriotique, national. Ça voudrait dire un peu sublimer le peuple calédonien ». Ces Caldoches qui s'inscrivent pleinement dans la citoyenneté calédonienne mêlent attachement par filiation et participation active à la construction du pays.

L'appartenance calédonienne, dominante chez les Calédoniens d'origine européenne, rend donc en apparence paradoxale la volonté de conserver à tout prix la nationalité française. On peut y déceler les craintes que focalise l'accès à l'indépendance : ouverture affichée qui occulte une escalade continue des revendications kanak, régression économique, installation d'une « république bananière », confiscation abusive de biens fonciers... Tout ce qui paraît contraire au développement d'une économie de marché et à une démocratie occidentale respectueuse des droits individuels. La crainte de l'envahissement métropolitain est contrebalancée par la volonté de garder un lien institutionnel avec la France. L'ancrage dans le pays et l'équilibre établi avec les Kanak ne doivent pas non plus contredire une nécessaire ouverture aux compétences et ressources extérieures.

La nationalité française est également plus ouvertement évoquée chez les Caldoches comme possibilité d'ouverture, de libre circulation, d'ascension sociale. Ainsi, cette femme³² qui rappelle que conserver un lien avec la France lui permet d'« aller se ressourcer. Attendez, quand on vit sur une île, on étouffe au bout d'un moment. Donc ça sera jamais complètement rompu, on est peuplé à l'origine de Français quand même ». Pour une autre personne³³, il a été important que son fils acquière les compétences permettant de s'investir n'importe où ailleurs qu'en Calédonie, qu'il apprenne à ne pas cultiver le repli communautaire et qu'il s'adapte à un monde de concurrence. La nationalité française ne peut ainsi revêtir qu'une visée utilitaire, dimension plus difficile à reconnaître dans le monde kanak où la contradiction se fait plus évidente entre les bénéfices du lien à la France et l'indépendantisme.

³⁰ Née en 1982, étudiante, entretien du 19 août 2005.

³¹ Homme, né en 1971, cadre industriel, entretien du 18 août 2005.

³² Née en 1971, assistante au gouvernement, entretien du 26 avril 2005.

³³ Né en 1953, directeur de collège, entretien du 31 mars 2005.

On trouve l'attachement le plus fortement exprimé à la France dans les groupes plus minoritaires : Wallisiens-Futuniens, Vietnamiens, Indonésiens notamment. Cet attachement est dépourvu de l'ambivalence ressentie par les Calédoniens d'origine européenne. Pour un homme fils de travailleurs vietnamiens engagés dans les mines³⁴, la France garantit l'unité, le respect des droits de l'homme, la liberté de pensée dans un pays où couvent les conflits interethniques. La France est louée pour la sécurité, l'évolution matérielle et le progrès en général. Métisse de père calédonien-européen et mère tahitienne, une femme³⁵ se considère comme Française « parce que c'est ma culture à la base, avec les spécificités calédoniennes ». Elle tient à la nationalité française et justifie le rattachement de la Calédonie à l'ensemble français en la considérant juste comme une région ayant ses particularités.

Conclusion

Si les slogans du « vivre ensemble », « citoyenneté calédonienne », « communauté de destin » et « pays » agissent comme valeurs fédératives, ils ne constituent pas pour autant une idéologie transcendant les clivages entre les groupes culturels. Ceci supposerait un projet plus largement partagé de construire une nation souveraine. Or, en Nouvelle-Calédonie, les notions de peuple et de nation renvoient toujours à des idéaux divergents. Le pays calédonien se heurte à l'absence d'une véritable souveraineté qui obligerait à bâtir une démocratie originale, composant entre normes occidentales et prise en compte des spécificités culturelles kanak (cf. Wittersheim, 2006). Ici, au contraire, doutes et affrontements idéologiques se perpétuent dans un contexte d'assistance économique et de compromis juridiques qui entretiennent des sentiments et des revendications contradictoires vis à vis de la France (attachement / ressentiment, sécurité matérielle / volonté d'émancipation) caractéristiques de l'Outre-mer français (Michalon, 2009).

Cependant, en abordant la citoyenneté comme un processus qui engage individus et groupes, il apparaît que l'image se complexifie. Ainsi, appartenances à la terre³⁶, affirmations identitaires et proximités reconnues entre groupes culturels semblent plutôt renforcer la citoyenneté par l'identification au pays. Par ailleurs, la mondialisation dans le domaine de la culture ne se traduit pas tant par un arasement des différences que par une conception de la culture comme patrimoine commun et diversité à protéger. Ce qui n'est pas sans effets : conscience et affirmation identitaires, légitimation des institutions coutumières, droit international des peuples autochtones, protection des patrimoines culturels, coexistence des groupes culturels, sont autant de points d'appui à un affranchissement vis-à-vis du modèle français d'appartenance nationale.

Quel que soit son devenir institutionnel, le pays sera nécessairement confronté à un difficile équilibre à tenir entre une citoyenneté portée par des valeurs universelles, derrière lesquelles pointent l'occidentalisation et des modes de vie, et une citoyenneté fondée sur l'institutionnalisation des différences, mais qui porte en germe les séparations et conflits ethniques. Prise entre ces deux fondements, aussi nécessaires qu'indissociables et redoutables, il n'est pas sûr que la citoyenneté calédonienne puisse permettre davantage d'échapper à un arasement des spécificités culturelles qu'à la perpétuation des séparations communautaires. Malgré tout, sa force est de constituer un but commun et forcer l'engagement des citoyens calédoniens dans un mouvement d'émancipation progressive du pays.

Références bibliographiques

³⁴ Né en 1951, instituteur, entretien du 10 avril 2005.

³⁵ Née en 1982, employée, entretien du 09 septembre 2005.

³⁶ Au sens du lien multidirectionnel entre groupe humain, propriété foncière et histoire/mémoire que précise Pierre-Yves Le Meur (2010).

- ANDERSON B., 1983, *Imagined communities. Reflections on the origin and spread of nationalism*, London, Verso.
- APPADURAI A., 1996, *Modernity at large cultural dimensions of globalisation*, University of Minnesota Press.
- BABADZAN A., 1999, « L'invention des traditions et le nationalisme », *Journal de la Société des Océanistes*, 109, 13-35.
- BABADZAN A., 2009, *Le Spectacle de la culture. Globalisation et traditionalismes en Océanie*, Paris, L'Harmattan.
- BARTH F., 1969, (dir.), *Ethnic groups and Boundaries. The social organization of culture difference*, Bergen, Oslo, Universitetsforlaget.
- CANDAU J., 1998, *Mémoire et Identité*, Paris, PUF.
- CARTERON B., 2008, *Identités culturelles et sentiment d'appartenance en Nouvelle-Calédonie. Sur le seuil de la maison commune*, Paris, L'Harmattan.
- COLL K., 2009, « Genre et citoyenneté culturelle à San Francisco », *Anthropologie et Sociétés*, 33, 2, 167-192.
- DEMMER C., 2007, Autochtonie, nickel et environnement, une nouvelle stratégie kanake, *Vacarme*, 39, 43-48.
- FERREOL G., JUCQUOIS G., (dir.), 2003, *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Paris, A. Colin.
- FAVOLE A., 2008, « Monuments en mouvement. Le Mwâ kê entre identité et partage », dans WADRANE E., ANGLEVIEL F., (dir.), *Annales d'histoire calédonienne*, vol. 2, Paris, Les Indes Savantes, 419-427.
- GAGNE N., (2009, « Penser la citoyenneté à l'aune des histoires coloniales. Terrains avec les Maaori et les Tahitiens », *Anthropologie et Sociétés*, 33, 81-100.
- GELLNER E., 1983, *Nations ans nationalisms*, Oxford, Basil Blackwell.
- HELLUY M.-L., 2005, *Se sentir français. Sociologie d'un sentiment d'appartenance*, Thèse de doctorat de sociologie, sous la direction d'Anne Muxel, Paris, Institut d'Études Politiques.
- HOBSBAWM E., RANGER T., (dir.), 1983, *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press.
- LE MEUR P.-Y., 2010, « La terre en Nouvelle-Calédonie : pollution, appartenance et propriété intellectuelle », *Multitudes*, 41, printemps 2010, 91-98.
- MICHALON T. 2009, *L'outre-mer français. Évolution institutionnelle et affirmations identitaires*, Paris, L'Harmattan.
- MOKADDEM H., 2003, « La lutte des places ou : les paradoxes d'une communauté de destin en Nouvelle-Calédonie », dans DECKKER P. de, FABERON J.-Y., (dir.), *L'État pluriculturel et les droits aux différences*, Colloque de Nouméa, 3-5 juillet 2002, Bruxelles, Bruylant, 487-490.
- MOKADDEM H., 2005, « Les actions collectives dans le champ politique néo-calédonien contemporain », dans ANTONA M., SABOURIN E., (dir.), *Les Tensions entre lien social et intérêts matériels dans les processus d'action collective*, Paris, La Découverte, Petite Bibliothèque du Mauss, CIRAD, 2005, 161-192.
- NEAOUTYINE P., 2006, *L'Indépendance au présent. Identité kanak et destin commun*, Paris, Syllepse.

NEVEU C., 1997, « Anthropologie de la citoyenneté », dans ABÉLÈS M., JEUDI H.-P., (dir.), *Anthropologie du politique*, Paris, A. Colin, 69-90.

NEVEU C., 2009, « Comment faire l'anthropologie d'un objet « trop lourd » ? Anthropologie de la citoyenneté en France », *Anthropologie et Sociétés*, 33, 2, 25-42.

RIBERT E., 2006, *Liberté, égalité, carte d'identité. Les jeunes issus de l'immigration et l'appartenance nationale*, Paris, La Découverte.

RENAN E., 1882, « Qu'est-ce qu'une nation ? », Conférence faite à la Sorbonne le 11 mars 1882 (<http://www.rutebeuf.com/textes/renan01.html>, consulté le 29.07.2011).

SALAUN M., VERNAUDON J., « La citoyenneté comme horizon. Destin commun, demande sociale et décolonisation de l'école en Nouvelle-Calédonie aujourd'hui », *Anthropologie et Sociétés*, 33, 2, 63-80.

POUTIGNAT P., STREIFF-FENART J., (dir.), 1995, *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.

TCHERKEZOFF S., 2003, *Faa-Samoa, une identité polynésienne (économie, politique, sexualité). L'anthropologie comme dialogue culturel*, Paris, L'Harmattan.

TOGNA O., 2008, « Paroles kanak d'aujourd'hui. "Culture et citoyenneté" », dans WADRANE E., ANGLEVIEL F., (dir.), *Annales d'histoire calédonienne*, vol. 2, Paris, Les Indes Savantes, 445-449.

VINSONNEAU G., 2002, *L'Identité culturelle*, Paris, A. Colin.

WARNIER J.-P., 2007, *La Mondialisation de la culture*, Paris, La Découverte (4^{ème} édition refondue et mise à jour).

WITTERSHEIM E., 2006, *Après l'indépendance. Le Vanuatu, une démocratie dans le Pacifique*, La Courneuve, Aux lieux d'être.